



Direction générale des finances publiques

DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR

Châtellerault

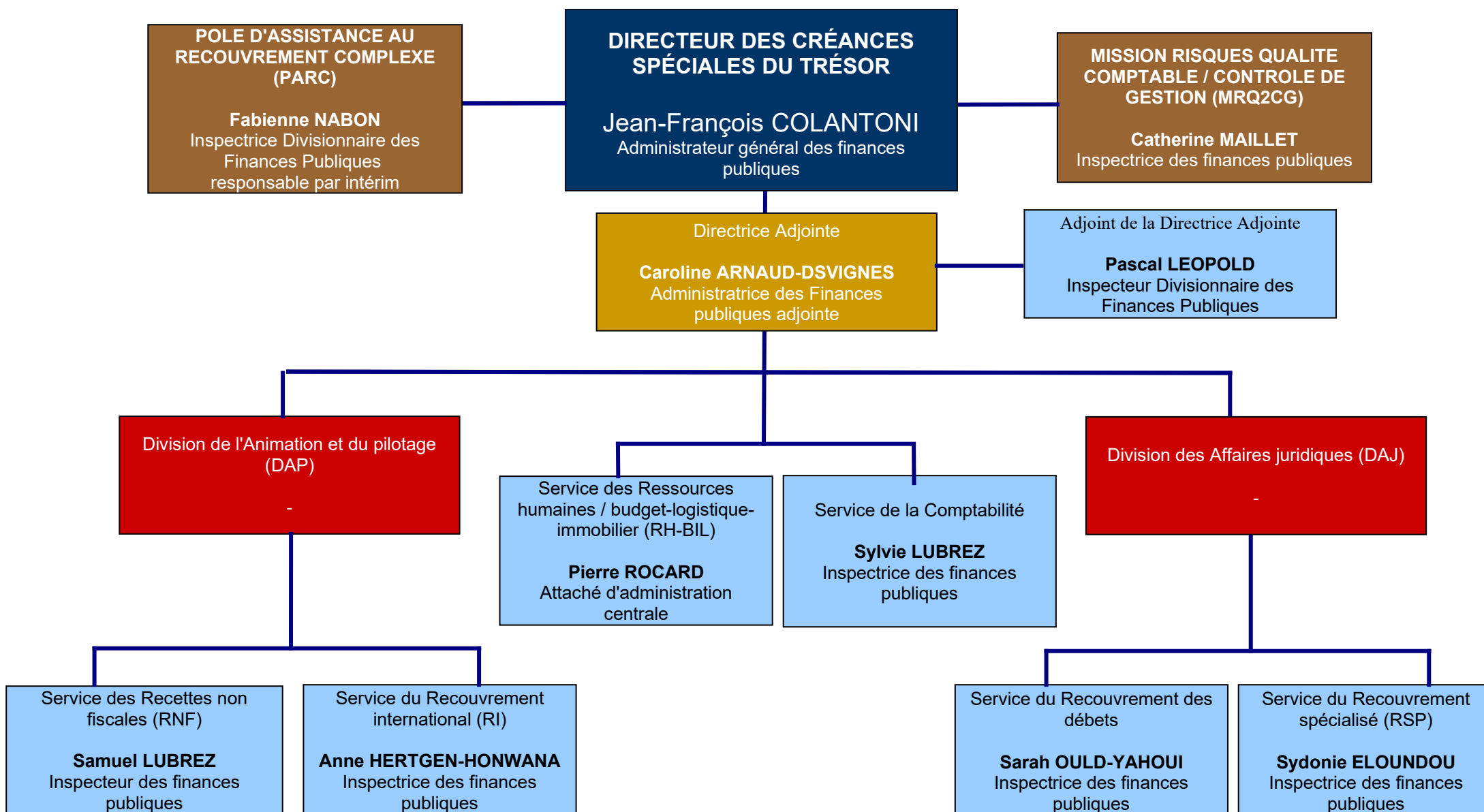


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOMMAIRE

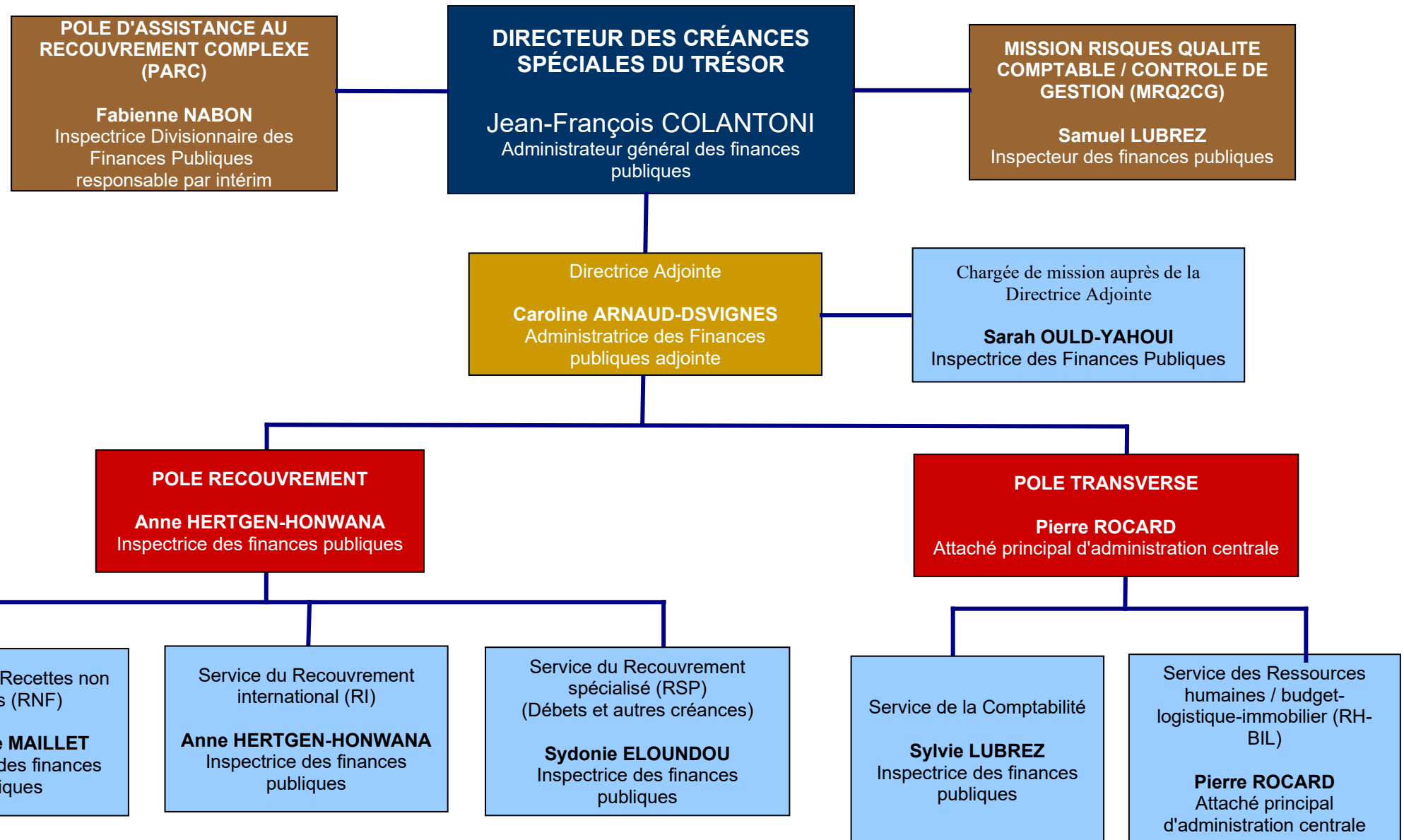
ORGANIGRAMME 2021 DE LA DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR.....	3
ORGANIGRAMME 2022 DE LA DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR.....	4
L'ÉDITORIAL DU DIRECTEUR DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR.....	5
L'AGENDA 2021 DE LA DIRECTION.....	7
LES CHIFFRES CLÉS DE 2021.....	10
LES MOYENS DE LA DCST.....	11
LE RECOUVREMENT DES RECETTES NON FISCALES.....	16
LE RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES.....	20
LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.....	24
LE PÔLE D'ASSISTANCE AU RECOUVREMENT COMPLEXE.....	26
LES RÉSULTATS 2021.....	27
GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS.....	28

ORGANIGRAMME 2021 DE LA DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR



ORGANIGRAMME 2022 DE LA DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR

réforme organisationnelle au 1^{er} janvier 2022 – à jour de la situation au 1^{er} juin 2022



L'ÉDITORIAL DU DIRECTEUR DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR

La Direction des créances spéciales du Trésor (DCST) a apporté en 2021 un concours essentiel au bon fonctionnement de l'État et de l'économie. Ses missions de recouvrement, pour l'essentiel, se sont poursuivies à un niveau élevé, en dépit d'un contexte sanitaire toujours fragile.

Elle a assuré ses missions en intégrant dans sa stratégie le besoin croissant d'accompagnement économique et de dialogue avec l'ensemble de ses partenaires nationaux et internationaux. Elle y parvient en s'appuyant sur les compétences de ses agents et de ses cadres.



La DCST, pour sa sphère de compétences, incarne l'unification du recouvrement spécialisé de recettes fiscales et non fiscales autour d'un comptable unique, pour un recouvrement plus efficace, avec une valorisation de la notion d'interlocuteur de confiance pour les autorités administratives et les États étrangers.

Dans ses relations quasi-partenariales avec les autorités administratives ou publiques indépendantes, la DCST développe ses conventions de service. Les enjeux sont majeurs à l'instar des sanctions émises par l'Autorité de la Concurrence ou l'Autorité des marchés financiers dont l'exemplarité exige un recouvrement pugnace et un suivi rapproché.

Dans ses domaines plus spécifiques, la DCST a poursuivi le recouvrement attentif des débits dans l'attente de la réforme relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, actée par l'ordonnance du 23 mars 2022.

Elle a renforcé la modernisation de son activité d'assistance internationale au recouvrement (AIR), pièce majeure de la coopération européenne. Les sollicitations en provenance de l'étranger, particulièrement dynamiques et les demandes d'assistance pour le compte des comptables de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ont été traitées dans des délais resserrés et dans l'exigence d'un haut niveau de communication et de confiance mutuelle.

La direction participe par ailleurs à la mise en œuvre de l'accès des notaires au fichier immobilier (ANF) pour le volet essentiel de la centralisation comptable nationale, dont le nombre d'offices notariales croît de manière exponentielle.

Situé également à Châtellerault, le pôle national de soutien au réseau (PNSR) en charge de l'assistance nationale au recouvrement complexe (PARC) a vu son champ de compétence élargi, même si les conséquences de la crise sanitaire ont continué d'impacter le nombre de saisines. La lettre trimestrielle d'information du PARC connaît une diffusion croissante auprès des comptables traduisant les résultats positifs de l'enquête de satisfaction auprès des services utilisateurs.

Renouvelé dans ses effectifs, le pôle a su maintenir une expertise de haut niveau et une production documentaire experte au soutien des accompagnements de l'administration centrale auprès des comptables.

En 2021, la DCST et le PARC ont poursuivi et densifié leur stratégie de qualité de service aux usagers, d'expertise et d'efficacité du recouvrement.

Ce renforcement de la dimension qualitative de l'efficacité s'exercera en 2022 dans le contexte du soutien à l'économie, en vue de contribuer au financement de sa relance et dans sa participation active au plein essor du recouvrement coopératif international.

Jean-François COLANTONI

L'AGENDA 2021 DE LA DIRECTION

La déclinaison des mesures nationales à la DCST

Comme l'ensemble des services de la DGFIP, la DCST, direction spécialisée dans le recouvrement, a adapté son organisation aux décisions gouvernementales de confinements et de couvre-feu tout au long de l'année 2021.

Suite au déploiement massif du télétravail, la DCST s'est adaptée au contexte sanitaire.

Le service RH-logistique a pris toutes les mesures nécessaires aux collaborateurs pris en charge par le médecin de prévention au titre de leur vulnérabilité.

La communication et les consignes sanitaires se sont maintenues, notamment sur les gestes barrières et les déplacements dans le bâtiment.

Renforcement du télétravail et management à distance

Le contexte sanitaire de 2020 et 2021 a conduit au déploiement généralisé du télétravail à la DGFIP.

Le taux de télétravailleurs à la DCST est supérieur à la moyenne nationale et concerne l'ensemble des services. La mise en œuvre du télétravail s'est accompagnée d'une augmentation de la quotité de travail pour des agents exerçant en activité partielle.

Au 31 décembre 2021, **61,58 % des effectifs** de la Direction étaient équipés au titre d'un télétravail ponctuel ou régulier.

De nombreuses formations ont accompagné la montée en puissance de ce mode de travail. L'ensemble des télétravailleurs a suivi une formation dédiée, « devenir télétravailleur ».

La DCST s'est attachée à la formation des cadres pour assurer la meilleure cohésion d'équipe et un management hybride de télétravailleurs et d'agents en présentiel.

Accueil de la Directrice adjointe



Suite au Départ de M. DELAME au 1^{er} juillet 2021, la DCST a accueilli Mme ARNAUD-DESVIGNES, au 1^{er} septembre 2021.

Services Publics +

En fin d'année, la DCST s'est inscrite dans le nouveau dispositif Services Publics + en déclinant les engagements renforcés de l'administration en faveur d'une meilleure

qualité de service aux usagers. La transparence, la simplification des démarches et le droit à l'erreur viennent compléter l'ancien dispositif Marianne. Le DCST nomme, de fait, un responsable de la relation usagers au sein de la direction.

À défaut d'accueil physique des usagers, la DCST entend conforter la qualité de son accueil téléphonique, électronique et de ses correspondances papier auprès de ses usagers.

Les travaux d'harmonisations et de bonnes pratiques, déployés au dernier trimestre 2021, ont vocation à perdurer sur l'exercice 2022.

De nouveaux outils collaboratifs

Le renforcement du télétravail s'est accompagné du déploiement de nombreux outils numériques. La DCST s'est ainsi emparée de ces nouveaux outils pour faire évoluer ses modes de travail, notamment avec un management hybride, présentiel et distanciel.

L'ensemble des agents de la direction a été formé à l'outil Epoc – agenda, courrielleur nomade. L'utilisation des outils web-conférence de l'état et audioconférence s'est également développée.

À l'instar de la période de continuité d'activité, le logiciel gotomeeting a été largement plébiscité en interne.

Archivage

Les changements induits dans les méthodes de travail des équipes – dématérialisation et automatisation – ainsi que les besoins de se conformer aux prescriptions réglementaires en matière d'archives publiques ont conduit la DCST à collaborer avec les archives départementales de la Vienne pour

améliorer les pratiques des services. Un état des lieux a été engagé par le référent archivage de la direction et les archives départementales aux fins d'optimisation des méthodes et d'optimisation des espaces de stockages du site.

Préparation de la centralisation comptable

De juin à décembre 2021, les chefs de service de la DCST et la MRQ2CG se sont réunis pour œuvrer à la centralisation des cellules de comptabilité auxiliaires des services du recouvrement au sein du service de la Comptabilité.

Cette réforme locale, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, s'accompagne du transfert de 5 emplois du service RNF au service de la comptabilité.

Étude d'un cabinet d'ergonome au PNSR

Une étude ergonomique a été conduite par un cabinet d'ergonomes agréés, afin de diagnostiquer les conditions de formation, d'accueil et de montée en compétence des nouveaux arrivants au Pôle d'assistance au recouvrement complexe.

Cette étude a été intégralement financée par la DCST.

Co-construction du modèle managérial de la DGFIP

En décembre, plus de 1800 cadres ont participé à des ateliers de co-construction du modèle managérial au sein de la DGFIP.

À cet effet, les encadrants de la DCST ont contribué à l'effort d'harmonisation dans le cadre du programme national conduit par la



Atelier co-construction du modèle managérial –

Égalité et diversité

En avril, l'ensemble des cadres de la DCST a été formé à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Les représentants du personnel ont également suivi ce module de formation distanciel avec un animateur spécialisé.

En novembre, lors de la journée Internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, les agents de la direction ont participé à une campagne locale de sensibilisation. Cette action a permis d'ouvrir le dialogue entre les collègues sur une thématique sensible.



LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

LES RECETTES NON FISCALES

28 175 TITRES PRIS EN CHARGE
1 6 Md d'€ RECOUVRES EN 2021
22 080 TITRES EN RAR AU 31/12/2021
67030 LETTRES DE RAPPEL OU MISES EN DEMEURE
21 777 SAISIES ADMINISTRATIVE A TIERS DÉTENTEUR 5129 codes délais
4 439 DÉLAIS DE PAIEMENT ACCORDES

LES DÉBETS

485 PRISES EN CHARGE
758 DOSSIERS EN RAR
173 DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE EN COURS
143 DOSSIERS DÉTOURNEMENT
90 GESTION DE FAIT

LE PÔLE D'ASSISTANCE AU RECOUVREMENT COMPLEXE

2 382 QUESTIONS REÇUES
6,6 JOURS LE DÉLAI MOYEN DE RÉPONSE
74,2 % QUESTIONS RELATIVES AUX CRÉANCES FISCALES

L'ASSISTANCE INTERNATIONALE AU RECOUVREMENT

5628 DEMANDES D'AIR
2 602 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
209 DEMANDES DE NOTIFICATION OU SIGNIFICATION
43,36 % DOSSIERS FRANÇAIS AVEC UN RECOUVREMENT AU 31/12/N+2

LES OPÉRATIONS COMPTABLES

28175 TITRES RNF PRIS EN CHARGE
33581 ATTESTATIONS ANSM DÉLIVRÉES
584 M€ RECETTES AU COMPTANT
865,8 M€ ENCAISSES PAR LES RÉGIES

RISQUES / QUALITÉ COMPTABLE

91,67% TAUX DE RÉALISATION DU PLAN DE CONTRÔLE INTERNE 2021
30,57 jours DÉLAI MOYEN D'APUREMENT DES COMPTES D'IMPUTATIONS PROVISOIRES

L'INTERLOCUTION AGRASC

971 SAISINES

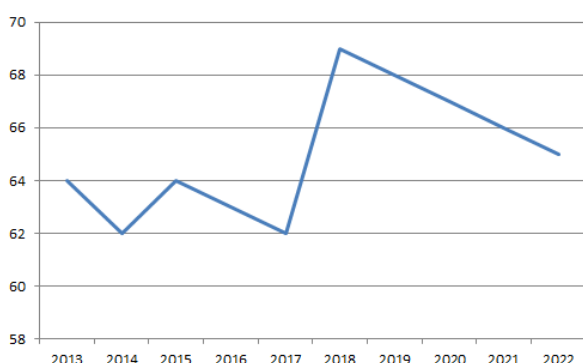
LES MOYENS DE LA DCST

Les hommes et les femmes de la DCST

❖ LES PERSONNELS DE LA DCST

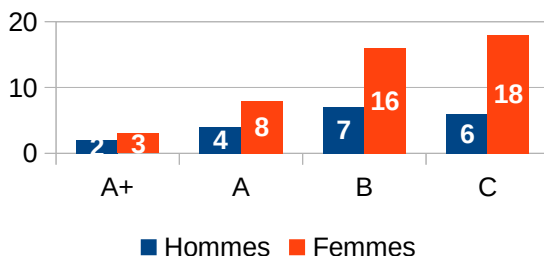
- Evolution des effectifs :

Evolution des emplois (TAGERFIP)



La DCST employait au 31 décembre 2021 (tous grade confondus), **65 agents**, dont 45 issus de la DGFIP et 20 issus du Secrétariat général (SG) des Ministères économiques et financiers. Le TAGERFIP de la DCST est de 66 agents. L'effectif compte également 2 contractuels C. Les effectifs « équivalent temps plein » sont de 63,3.

Répartition des effectifs de la DCST



La DCST compte **70 % d'agentes**.

- Répartition catégorielle :

Les effectifs de la DCST se décomposent de la manière suivante :

- la catégorie A et A+ représente 26,6 % des effectifs (soit 18,75 % hors A+)
- 35,9 % des effectifs appartiennent à la catégorie B ;
- 37,5 % des effectifs sont composés de cadres C.

- Evolution des absences :

En 2021, l'absentéisme hors congés et missions s'établit à 8,6 %.

Les absences pour congés ordinaires de maladie (COM), congés de longue maladie (CLM), congés longue durée (CLD) et accidents de service (hors congés de maternité et de paternité) représentent un total de 857 jours ouvrés.

Les absences syndicales représentent 16,5 jours ouvrés.



Alexandra ETEVE et Pierre ROCARD
Secteur Ressources Humaines du service RH-BIL



❖ LA GESTION DES PERSONNELS DE LA DCST

- Le service des ressources humaines :

La responsabilité des ressources humaines (RH) est confiée à un attaché d'administration centrale, également en charge de la fonction budget immobilier et logistique. Le secteur RH comprend également un contrôleur principal et un agent.

La DCST est rattachée au centre de service de Ressources humaines (CSRH) de Bordeaux pour ce qui concerne les personnels de la DGFIP, au CSRG/SRH2 d'administration centrale pour les agents issus du SG.

- Mobilité des personnels :

Durant l'année 2021, 5 agents de la DCST ont fait valoir leurs droits à la retraite.

4 autres agents ont quitté la Direction suite à mutation ou dans le cadre d'une demande de disponibilité (1)

- **L'accueil de 4 agents** affectés à la DCST au 1^{er} septembre 2021 a été réalisé dans le respect des gestes barrières :

- Premières affectations : 1 AFIPA
- Mutations : 3 Inspecteurs (PNSR)



1^{er} septembre 2020 - Journée d'accueil des nouveaux arrivants aménagée aux circonstances

❖ LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL A LA DCST

La DCST a participé à 6 réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au

travail (CHS-CT) de la Vienne en 2021. Compte tenu du contexte les réunions ont été organisées à distance et ont permis notamment d'examiner les dispositions prises pour accompagner les agents dans le cadre de la crise sanitaire.

La DCST a financé les dépenses liées aux mesures sanitaires et à la sécurité des agents au travail pour un total de 9 241 € (prestations complémentaires de désinfection, achat de distributeur de gel hydroalcoolique, masques FFP2 pour les agents vulnérables...)

La Direction a également financé intégralement l'étude ergonomique diligentée au sein du PNSR.

❖ LA FORMATION PROFESSIONNELLE A LA DCST

- Les moyens en matière de formation professionnelle :

Le secteur des ressources humaines du service RH-BIL assure la gestion de la formation professionnelle.

Les besoins de formation recensés sont gérés avec le service de la formation professionnelle de la Direction départemental (DDFIP) de la Vienne, de l'Antenne régionale des centres interrégionaux de formation (ACIF), du centre interrégional de formation (CIF) de Bordeaux ou de l'École nationale des finances publiques (ENFIP).

La DCST dispose d'une salle banalisée équipée d'un rétroprojecteur, pouvant accueillir une vingtaine de personnes. Elle est également équipée pour les sessions d'formation et peut accueillir dans cette configuration jusqu'à six stagiaires.

Les professionnels associés de la DCST sont au nombre de 3.

En 2021, ils ont animé 6 sessions de formations pour un total de 54 heures.

- Le bilan des actions de formations :

En 2021, **61 agents**¹ de la DCST ont bénéficié de **266 jours de formation**, soit une moyenne globale de 4 jours de formation par agent.

Le taux d'accès des agents à la formation est de 92,4 % pour l'année 2021. 16 % **des actions** de formation ont été organisés **localement**. La catégorie C représente 29,5 % du total des jours de formations 27 % pour la catégorie B et 34,5 % pour la catégorie A.

Les **formations métiers** liées à l'activité comptable ont représenté 22 % du nombre de jours de formations. Les **formations généralistes** (bureautiques, linguistiques....) ont représenté 25 % de ce total.

- La préparation aux concours :

Le suivi des préparations concours est organisé soit en local pour les agents DGFIP soit par l'Institut de gestion publique et du développement économique (IGPDE) pour les agents du SG. Les actions de préparations aux concours ont concerné 3 inscrits au titre de 2021.

❖ **LE DIALOGUE SOCIAL A LA DCST**

Dans la continuité du contexte sanitaire de 2020, Le dialogue social a joué un rôle essentiel dans la prise de décision et l'accompagnement et les échanges en 2021.

Le comité technique local (**CTL**) a été réuni à **six reprises** dans l'année.

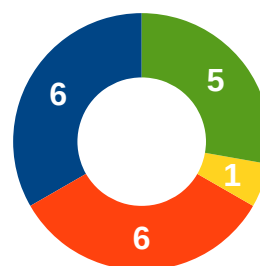
Le dispositif d'expression des vœux des agents mis en place en interne a été reconduit permettant aux agents de la DCST de faire valoir leur mobilité interne.

Les CVT sont par ailleurs un point de concertation régulier avec les représentants du

personnel rencontrés soit lors des CHS-CT, soit lors de groupe de travail (DUERP-PAP).

Dans le cadre de l'organisation de l'activité au PNSR, les représentants du personnel ont été réunis à deux reprises dans le cadre d'une médiation, puis par deux fois dans le cadre de l'étude ergonomique du service.

Dialogue social 2021 à la DCST



■ Réunions du CTL ■ Réunions du CHS-CT
■ Réunion DUERP ■ Autres réunions informelles

¹ Nombre de bénéficiaires : il s'agit du nombre total d'agents ayant suivi au moins une action de formation continue

Les moyens matériels

❖ LE BUDGET DE LA DCST

L'activité BIL est rattachée au service RHBIL.

Deux agents C et un cadre A assurent l'engagement des dépenses et le pilotage budgétaire.

Le cadre A assure les fonctions de délégué à la sécurité du poste et de gestionnaire de site. Il est accompagné par un agent de catégorie C qui l'assiste et le supplée dans ces missions.

L'agent de catégorie C assure également les tâches de service commun (petits entretien, travaux logistiques, affranchissement, téléphonie).

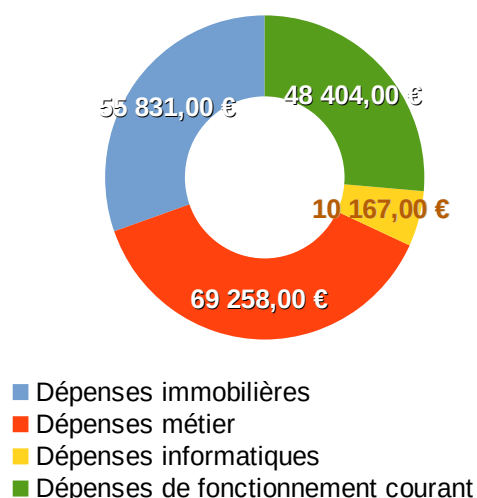
Les dépenses immobilières sont globalement en recul compte tenu des opérations engagées en 2020 pour la création d'espace de travail supplémentaire. Toutefois l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de nettoyage est important avec une augmentation de 78 % sur ce poste.

Les dépenses d'affranchissement sont en hausse (+18 %) sous l'effet de la reprise du recouvrement offensif interrompu en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et d'un report de charges à payer au titre des dépenses de décembre 2020.

Les dépenses de frais de poursuites et de contentieux sont en recul par rapport à l'exercice précédent (-10%). Dans le détail, si le montant des honoraires d'huissier est en hausse par rapport à l'exercice 2020, celui relatif aux honoraires des avocats et autres frais de justice est en baisse (-18%) eu égard à l'interruption de l'engagement des mesures de recouvrement offensif en 2020.

Les dépenses informatiques enregistrent une baisse importante (-53 %) compte tenu de la prise en charge de l'achat des matériels informatiques par les services centraux et de l'engagement en 2020 d'une dépense liée à l'acquisition d'un serveur de sauvegarde.

Exécution 2021 de la DGF de la DCST



❖ LE PARC IMMOBILIER DE LA DCST

Des travaux ont été réalisés au mois de décembre 2021 au deuxième étage pour décroisonner deux bureaux et créer un espace de travail partagé dans le cadre de la réorganisation de l'activité comptable au sein de la DCST.

Compte tenu de l'engagement en fin de gestion, les travaux ont été facturés sur l'exercice 2022 pour un montant de 8 731 €.



❖ LE PARC INFORMATIQUE DE LA DCST

Compte tenu de la crise sanitaire, le dispositif centralisé de commandes de matériels informatique est pérennisé par le SII. De fait, les dépenses informatiques de la DCST sont de 6 121 €.

Au 31 décembre 2021, la DCST dispose d'un stock de 54 portables et ultraportables équipant les cadres et agents en travail à distance et 48 unités centrales. Certains matériels sont par ailleurs dédiés à la formation professionnelle.

Le nouveau serveur BACULA, installé en 2020, s'est avéré très performant et adapté aux particularités de la DCST en terme de sauvegarde des données. Un nouveau serveur bureautique, CENTOS, acquis en 2021, sera prochainement déployé à la DCST.

S'agissant de la télécommunication, le déploiement de la téléphonie par voie informatique – To-IP – a fait l'objet d'un audit des CIL en fin d'année civile pour le prochain déploiement de ce système de téléphonie.

Les frais de télécommunications sont en hausse en raison de l'acquisition d'équipement d'audio conférence et des coûts liés à l'organisation des audio-conférences 7 198 €.

LE RECOUVREMENT DES RECETTES NON FISCALES

Le recouvrement des titres de recettes non fiscales (RNF)

❖ BILAN DE L'ACTIVITÉ RNF 2021

– L'organisation adaptée au contexte sanitaire :

Un chef de service et 16 personnes constituent l'équipe du service des RNF. La répartition des tâches au sein du service est assurée entre les fonctions comptables et de recouvrement, avec des possibilités de soutien selon le plan de charge.

L'échéance de règlement au 15 avril des **redevances annuelles** émises par l'Agence nationale des fréquences (**ANFR**), nécessitant une mobilisation particulière. Si les agents du secteur recouvrement ont pu bénéficier de la mise en place du travail à distance – à compter de mars 2020 – les agents de la cellule comptable ont été mobilisés sur site pour procéder aux imputations des **12 731** opérations d'encaissement par **virements** (7,9 M€ sur la période du 10 février au 30 avril 2021).

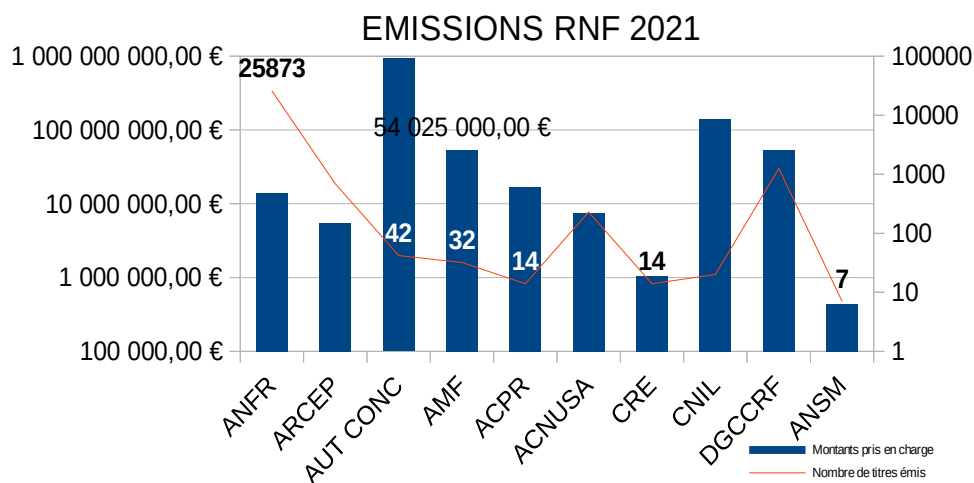
La mise en service d'un assistant digital en matière d'imputation des encaissements a été faite à partir du dernier trimestre 2020.

Par suite, en 2021, 11 787 opérations de paiement en ligne ont été traitées parallèlement par le centre d'encaissement de Lille (4,7M€).

– Les prises en charge :

Les prises en charge 2021, tant en nombre (28 176 **titres**) qu'en valeur (1 224 M€) ont connu une forte diminution par rapport à l'année 2020, en l'absence de prises en charge de la TVP en 2021 (160 819 titres pour 2 689 M€).

Le nombre de prises en charge de l'Autorité de la Concurrence a fortement diminué en 2021, soit 930M€ en 2021 contre 2 422M€ en 2020 (- 61,59 %).



Toutefois, la DGCCRF voit le montant des prises en charge augmenter de 25,47 %, soit 1249 titres pour 54 M€ (contre 1512 titres pour 40,2 M€ en 2020).

S'agissant des sanctions pécuniaires prononcées par AMF, l'ACPR, l'ACNUSA, CRE et la CNIL, 308 titres ont été pris en charge en 2021 pour un montant global de 219,8M€. (146 titres pour 68,7 M€ en 2020).

En montant, cette hausse est de 219,72 % et de loin la plus notable.

Concernant l'ARCEP, deux spécifications – 178 202 et 220 402 – sont prises en compte :

- 2020 : 121 M€ pour 265 titres (accès des opérations à la 5G)
- 2021 : 5 507M€ pour 699 titres.

A la suite de la refonte documentaire de la régie et de réunions avec l'ordonnateur, le délai de paiement spontané est réduit augmentant de facto le nombre de prises en charge.

Le recouvrement :

Le niveau d'activité du service s'est maintenu à un haut niveau en dépit du contexte sanitaire et de la suspension du recouvrement forcé durant la crise sanitaire.

Conformément à l'activité nationale en matière de RNF, le nombre de sollicitations du service pour des demandes d'**échancier de paiement** est en diminution sur l'année 2021 (4439 contre 5129 en 2020).

Quant aux notifications de saisies à tiers détenteurs (SATD), le nombre est ainsi ventilé entre les deux exercices : 2020 : 6 263 ET 2021 : 21 777.

Si on rapporte les 6 263 SATD du dernier quadrimestre 2020 à 2021, la projection de 18 789 SATD est largement dépassée puisque près de 3 000 SATD de plus ont été émises.

Les trois indicateurs de suivi de taux de recouvrement – ANFR, DGCCRF et TVP – ont été atteints en 2021.

Contrairement à 2020, année de crise sanitaire impactant durement le recouvrement, la reprise des poursuites a porté ses fruits en termes de dépassement des cibles fixées.

❖ STOCK DE LA DERNIERE CAMPAGNE TVP

Pour la dernière campagne de recouvrement de la TVP, 133 608 titres ont été émis pour un règlement attendu au 15 décembre 2020. Aussi, au 31 décembre 2021, 93,96 % des titres étaient soldés.

Un stock de 8 216 titres reste à recouvrer pour un montant total de 1 291 810,56 €.

Le service RNF est en lien avec les centres expertise ressources et titres (CERT) installés auprès des Préfectures, pour le traitement partagé des demandes d'exonération selon les cas de figure. 499 rejets ont été prononcés par la DCST et 2892 demandes ont été transférées au CERT en 2021 au titre des créances 2018 à 2020.

L'échéance de paiement s'est traduite par l'enregistrement de 11 576 virements (1,7 M€) et le traitement de 8087 chèques (1,23 M€). Les Centres d'encaissement (Lille – Créteil – Rennes) ont encaissé 7285 chèques pour 1,13 M€.

Une campagne d'apurement du stock est prévue en 2022.

❖ LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES ORDONNATEURS

L'année 2021 a été l'occasion de rencontrer les ordonnateurs historiques de la Direction. Une réunion a été organisée avec les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des

fraudes (DGCCRF) en novembre aux fins de suivi du recouvrement ; ainsi que les services de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

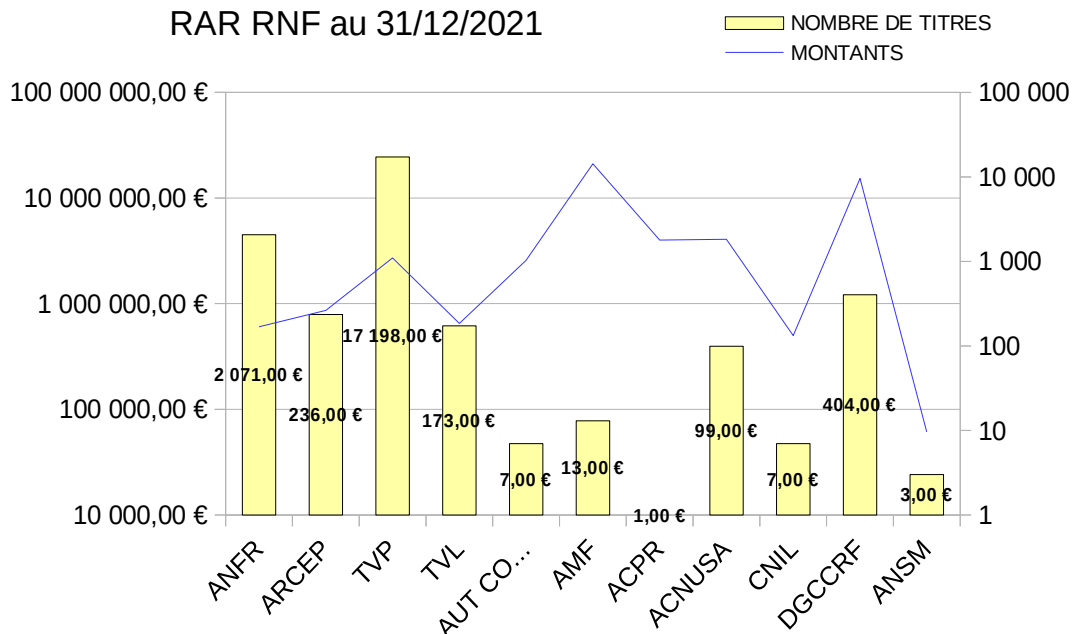
L'Autorité de régulation des communications électronique des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) a fait l'objet d'une rencontre en mars s'agissant de l'organisation de la régie.

A l'occasion de la nouvelle assignation de la Taxe Annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel (TAEMUP), des rencontres régulières ont été organisées à partir du mois de mai 2021 : leurs objets concernaient les reversements comptables, les émissions des titres de perception et d'annulation ainsi que leurs intégrations, les admissions en non valeur, le dispositif de contrôle interne.

La DCST collabore avec le Service de la fonction financière et comptable de l'État pour la mise en place de circuit de gestion avec de nouveaux ordonnateurs. Ces échanges interviennent au sujet de l'émission de titres de perception relatifs aux sanctions prononcées par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).



RAR RNF au 31/12/2021



Le recouvrement des débits

❖ L'ACTIVITÉ 2021

Le service des débits est confié à un cadre A qui encadre deux agents.

Le nombre de prises en charge de débits a augmenté en 2021 (485 contre 430 en 2020).

À l'inverse, le montant des restes à recouvrer est en net recul après une forte augmentation en 2020 (22,8 M€ en 2021 contre 40,1 M€ en 2020).

758 dossiers sont en restes à recouvrer pour une valeur globale de 55 M€. Ces données sont quasi-identiques à celles de 2020.

Au 31 décembre 2021, le repère d'activité pour 2022 est de 86,46 %. Celui-ci est inférieur aux attendus, compte tenu d'une créance à très fort enjeu (22,5 % du RAR N-2) jugée irrécouvrable.

Le contexte sanitaire renforcé et le changement de chef de service n'ont pas permis d'organiser de rencontre avec les partenaires du service, la MRDCIC, les CRC, ou les ordonnateurs ministériels. La communication avec les partenaires s'est néanmoins maintenue par les outils de télécommunication.

❖ LE PERSONNEL

L'équipe, bien que restreinte, a connu un fort renouvellement sur l'exercice en accueillant un nouvel agent, par candidature interne au 1^{er} mars ainsi qu'un nouveau chef de service au 1^{er} juin.

Ces changements n'ont cependant pas impacté l'activité du recouvrement, les transitions s'étant faites sans heurts et la continuité de l'activité ayant été assurée.

Le télétravail a été déployé pour les 3 agents du service à raison de 2 jours par semaine – ou 3 en dispositif exceptionnel.

L'activité distancielle s'est avérée compatible avec les missions du service, notamment grâce aux outils collaboratifs mis à la disposition des agents.



❖ PRÉPARATION DE LA RÉFORME DES GESTIONNAIRES PUBLICS

La réforme relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, annoncée dans le cadre du programme Action Publique 2022, a fait l'objet d'une ordonnance le 23 mars 2022.

Dans le contexte de cette réforme, la Direction a décidé du rattachement de l'activité du service de recouvrement des débits au service



Cour des comptes
Recouvrement Spécialisé au 1^{er} mars 2022.

LE RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

L'assistance internationale au recouvrement (AIR)

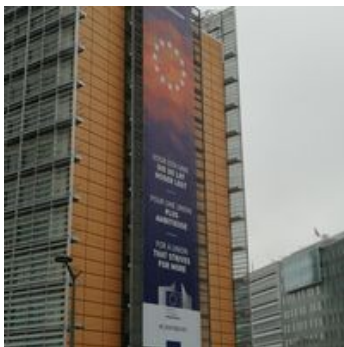
l'application CROISIAIR et le recentrage de la formation des postes comptables sur les cellules dédiées.

❖ L'ORGANISATION DE L'AIR

Le service se répartit entre trois secteurs : bureau d'ordre, secteur suivi et secteur comptabilité. Il est composé d'un cadre et de seize agents.

❖ ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ 2021

À l'invitation de la Délégation Sud-Ouest, la DCST est intervenue à Bordeaux, pour échanger sur le dispositif d'AIR.



La Commission européenne

Le bureau GF2B et la DCST ont également participé, dans les locaux de la Commission européenne, à une réunion du comité de recouvrement, regroupant les représentants des 27 États membres.

Deux sessions de formations, en collaboration avec chaque Délégation interrégionale, ont été conduites à l'attention des cellules dédiées. Ces sessions ont permis de rappeler le rôle de la DCST en matière d'AIR ainsi que de rappeler les nouvelles modalités de saisine avec le formulaire EFCA, l'accès en consultation de



En mai 2021, deux inspectrices de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales – section droit de visite et saisie, contentieux, mesures conservatoires françaises et internationales – ont visité le service du recouvrement international. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux des deux services et sur les modalités respectives de saisine.

Enfin, le service du Recouvrement International a fait l'objet d'un article dans [l'Efip n°84 d'août](#) afin de faire connaître plus largement les missions de ce service à compétence nationale.

Le service recouvrement international, acteur essentiel du recouvrement au-delà des frontières



Anne Herten-Honwana, cheffe du service recouvrement international (RI) vous invite à découvrir son service, situé dans les locaux de la Direction des Créances Spéciales du Trésor (DCST) à Châtelleraut dans la Vienne (86).

Interview de la cheffe de service – Efip n°84

❖ LES DEMANDES D'ASSISTANCE EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

En 2021, le service du recouvrement international de la DCST a pris en charge **2384 dossiers** en provenance de l'étranger (2270 en 2020).

	Nombre de demandes
Union européenne	2342 (98,24 %)
Europe hors UE	38 (1,59 %)
Amérique du Nord	4 (0,17 %)
Asie	0

11 dossiers présentent un montant supérieur à 1M€ pour un volume financier total traité de 20,4 M€. Les principaux États qui ont sollicité la DCST en 2021 sont : l'Allemagne (721 dossiers), la Belgique (627), le Luxembourg (301) et l'Espagne (247).

Le total des sommes recouvrées en 2021 s'établit à 19,6 M€, essentiellement pour des créances de l'année (50 % du total recouvré). Les principaux bénéficiaires de ces recettes sont : le Luxembourg (6,3 M€), l'Allemagne (5 M€) et la Belgique (3 M€).

Le stock de dossiers en restes à recouvrer (RAR) pour le compte d'États étrangers au 31 décembre est de 3 450 pour un montant global de 144,11 M€.

Les RAR se concentrent à plus de 81 % sur 4 pays : Belgique (1 200 dossiers), Allemagne (832), Luxembourg (436) et Portugal (398).

La DCST a par ailleurs traité en 2021, **1 681 demandes de renseignements** dans un délai moyen de réponse de 28 jours.

❖ LES DEMANDES D'ASSISTANCE POUR LE COMPTE DU RÉSEAU DES COMPTABLES DE LA DGFIP

En 2021, **3 244 dossiers** ont été traités pour le compte de comptables de la DGFIP soit une hausse de 33,4 %. Le délai moyen de traitement des affaires, pour envoi à l'étranger, est de 46 jours.

89 États ont été sollicités par la DCST en 2021. Les dossiers des postes français ont pour principale destination le Royaume-uni (605), l'Allemagne (506), le Luxembourg (411), la Belgique (367) et l'Espagne (206) dossiers. À eux seuls, ces pays représentent près des 2/3 du nombre total de dossiers.

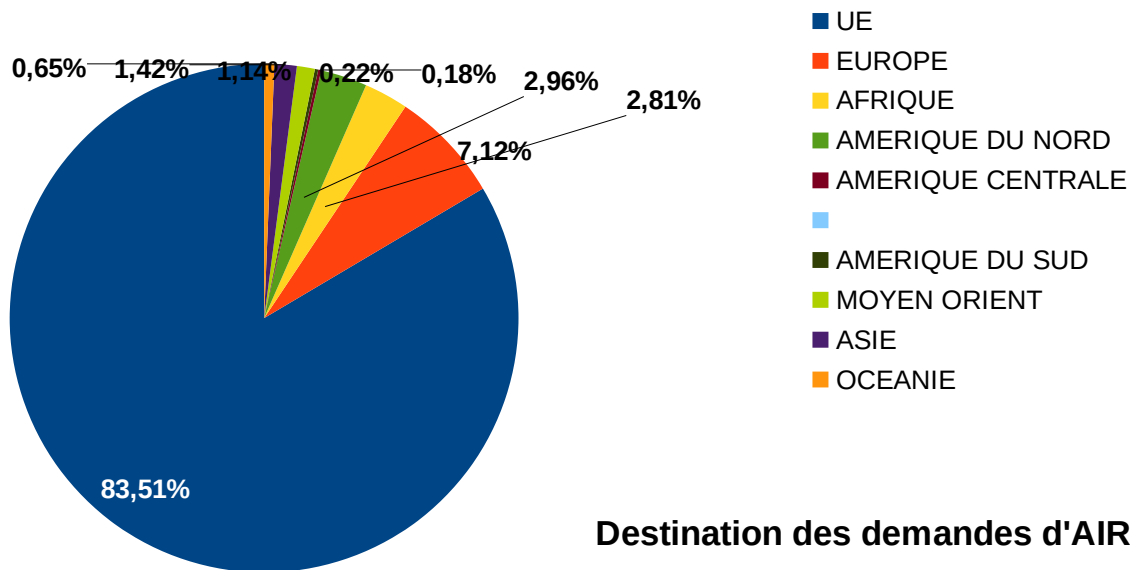
Les demandes sont traitées sous l'égide de procédure « amiable » (394 dossiers pour 131,26 M€), de dispositions conventionnelles (414 dossiers pour 161,51 M€) et principalement de la Directive (2 436 dossiers pour 277,15 M€).

27,2 M€ ont été recouvrés pour le compte du réseau de la DGFIP en 2021 .

Pour l'essentiel, les recouvrements 2021 proviennent du Luxembourg (5,2 M€), de l'Allemagne (3,8 M€) de la Belgique (3,17 M€) et d'Espagne (3,14 M€).

Le stock des dossiers en reste à recouvrer au 31 décembre est de 5 536, se concentrant principalement sur des demandes adressées en 2019 (1 012), 2021 (1 046) et 2021 (2 470).

921 demandes de renseignements ont été adressées à l'étranger pour un délai moyen de réponse des autorités fiscales étrangères de 97,5 jours. **209 significations ou notifications d'actes** ont également été traitées.



L'interlocution de l'agence de gestion des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Le service du Recouvrement spécialisé (RSP) a en charge cette mission d'interlocution.

Composé d'un cadre et de trois agents, il intervient également en matière d'AIR et de RNF sur les procédures de recouvrement complexes et sur l'ensemble des contentieux juridictionnels.

L'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) est un établissement public chargé de gérer les biens et sommes saisis ou confisqués au cours d'une procédure pénale.

Lorsqu'une décision judiciaire de restitution d'avoirs saisis intervient, le service RSP assure la liaison entre l'AGRASC et les différents postes comptables pour les restitutions d'avoirs et de biens immobiliers.

La DCST, au titre des créances fiscales, recherche et identifie les comptables détenant des créances sur le débiteur auquel ces sommes doivent être restituées pour leur permettre de les appréhender.

Les comptables disposent alors de 15 jours pour effectuer les diligences nécessaires.

En 2021 la DCST a traité 971 affaires contre 826 en 2020.

Les demandes de renseignements en provenance du réseau, dites demandes « montantes », sont également en nette augmentation.

En effet, la collaboration avec l'AGRASC s'affine et s'améliore pour répondre aux demandes des comptables s'interrogeant sur leurs perspectives de recouvrement, sur les avoirs saisis.



La cheffe du service Recouvrement spécialisé et les agents en charge de l'AGRASC



❖ LA CENTRALISATION COMPTABLE

Le service de la comptabilité comprend un chef de service et 5 agents.

Le second semestre 2021 a fait l'objet de plusieurs groupes préparatoires à la centralisation de l'activité comptable de la DCST au sein du service de la comptabilité.

Cette réforme locale, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, s'accompagne du transfert de 5 emplois du service RNF au service de la comptabilité.

Le service comptabilité a en charge la gestion du compte de la DCST à la Banque de France, la centralisation des opérations comptables de l'ensemble des services de recouvrement, la vérification et la validation des opérations de remboursement ou de transfert à l'international.

Le service de la comptabilité est par ailleurs pleinement associé au processus RNF. Il assure en effet le contrôle de la prise en charge des titres émis par les ordonnateurs assignés à la DCST. Il se charge également du suivi des opérations de recettes au comptant tels que les compositions administratives prononcées par les autorités administratives indépendantes ou les ordres de recouvrement émis par l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) et enfin les demandes des laboratoires (voir ci-dessous).

❖ LES ENREGISTREMENTS MEDOC

- Les demandes des laboratoires pour le compte de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

(ANSM) et la Haute Autorité de Santé (HAS) :

Le service est chargé de traiter quotidiennement les paiements des laboratoires dans le cadre de la procédure de demande de mise sur le marché ou de renouvellement, enregistrés dans l'application MEDOC. En 2021, le service a traité 33 581 demandes pour l'ANSM (71,9 M€) et 332 pour la HAS (1,74 M€).



- L'expérimentation de l'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) :

ANF est un dispositif d'accès direct des notaires à l'ensemble des informations présentes dans le fichier immobilier sans requérir l'intervention des services de publicité foncière (SPF). Ce dispositif permet aux notaires de collecter automatiquement et immédiatement les renseignements du fichier immobilier.

Lorsque le notaire effectue une demande de renseignement, le dispositif ANF traite la demande. Le notaire s'acquitte alors d'une contribution de sécurité immobilière (CSI), payée auprès des services de la DCST, qui en prend connaissance via l'application ANF-compta.

Après une première expérimentation menée entre novembre 2019 et janvier 2020, les opérations de consultation et de paiement ont repris depuis septembre 2020. Ainsi, dès novembre 2021, 191 offices notariales ont intégré le dispositif ANF. Le nombre d'offices connaît, à compter de cette période, une croissance exponentielle.



❖ LE SUIVI DES RÉGIES DE RECETTES

Une régie de recette est installée auprès de l'ARCEP et de l'ANFR.

Ces régies permettent de fluidifier les opérations et de rapprocher le service à l'utilisateur tout en restant sous la responsabilité du comptable. Le service de la comptabilité assure mensuellement le suivi de ces opérations.

En 2021, le total des opérations de recettes ayant transité par ces régies s'élève à 865,8 M€. Cette somme intègre notamment les versements des opérateurs retenus dans la procédure d'attribution des blocs de fréquences de la 5G.



7 mai 2021 – M. GIOVANNI anime son dernier CDMR avant de partir en retraite. Il passe à cette occasion le flambeau de la mission à Mme MAILLET.

❖ LA MISSION MAÎTRISE DES RISQUES ET LA QUALITÉ COMPTABLE ET CONTRÔLE DE GESTION

Un cadre A de la DCST est en charge de ces missions. Il élabore trimestriellement le tableau d'activité de la direction mis en ligne sur l'intranet.

Il participe au dialogue de gestion infra-directionnel et au dialogue gestion avec les bureaux d'administration centrale.

Au 3 janvier 2022, la mission est renforcée d'un agent supplémentaire, recruté par voie de détachement.

Le plan de contrôle interne 2021 de la DCST a été mis en œuvre à 91,67 % malgré le contexte de la réorganisation et de ses effets induits (changements de responsable, de périmètre d'activité).

Le délai moyen d'apurement des comptes d'imputation provisoire pour la DCST est de 30,57 jours (26 jours en 2020).

Un plan d'action a été mis en place au sein de la division animation et pilotage, conjointement entre la responsable de la Division et les chefs des services RI et RNF principaux pourvoyeurs d'opérations.

LE PÔLE D'ASSISTANCE AU RECOUVREMENT COMPLEXE

Pôle national, le PARC a compétence pour le traitement des questions juridiques en matière de recouvrement complexe des différentes recettes publiques recouvrées par l'ensemble des comptables de la DGFIP.

Saisines du PNSR en 2021

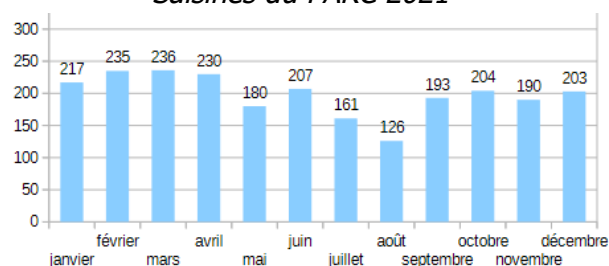
En termes de répartition, au cours de la dernière année les questions relatives aux créances fiscales ont représenté 74,2 % des demandes, viennent ensuite celles du secteur public local 12,7 %, les recettes non fiscales 8,5 % et les amendes 4,6%.

La crise sanitaire a continué d'impacter l'activité du service en 2021, réduisant de fait le nombre des questions (2 382 en 2021 contre 3 410 en 2019).

Compte tenu d'effectifs fortement réduits jusqu'à l'automne, le PARC a été contraint d'augmenter ses délais de réponse : 68,7 % des réponses ont été apportées dans un délai de 10 jours.

Aussi, 99,9 % des réponses directes sans visa préalable des services centraux ont été adressés dans un délai de 20 jours.

Saisines du PARC 2021



Une équipe réduite en 2021

Le PARC a fonctionné en équipe réduite jusqu'au mois de septembre. Les postes de rédacteurs vacants ont été comblés par l'arrivée d'une rédactrice en février, suivie

par deux nouveaux inspecteurs en septembre.

Suite au départ en retraite de Madame MASSON-GERVAISE au 1^{er} octobre, la responsabilité du service a été confiée à son adjointe, Madame NABON.



*Départ à la retraite de
Mme Masson-Gervaise →*

Productions documentaires

Le PNSR a été sollicité par le bureau GF-2B pour rédiger un nouveau guide des procédures collectives, applicable au 1^{er} octobre 2021, suite à l'ordonnance n°2021-1193 du 15/09/2021 portant modification du livre VI du Code de Commerce.

Le PARC a également actualisé les fiches de procédures relatives à la mise en cause des associés de SCI et de SNC, ainsi que la fiche portant sur l'opposition au prix de vente du fonds de commerce.

Trois numéros de la **Lettre d'information du PARC** qui compte désormais 2272 abonnés, ont été diffusés en avril, juillet et décembre 2021.

Sollicitations du réseau

Le PARC a participé le 21 juin 2021 à une visioconférence sur le recouvrement forcé, organisée par la Délégation Sud-Ouest, à destination des équipes dédiées au recouvrement des DDFIP de l'inter-région.

LES RÉSULTATS 2021

			RÉSULTAT 2019	RÉSULTAT 2020	RÉSULTAT 2021	CIBLE 2022
GF	AIR	Délai moyen de prise en charge par la DCST des demandes étrangères de recouvrement dans l'année (jours)	30j	28j	38j	< 35j
	AIR	Taux d'apurement des créances étrangères à recouvrer en France – 31/12/N+2 (%)	93,44 %	85,37 %	82,46 %	90 %
	AIR	Délai moyen de prise en charge par la DCST des demandes françaises de recouvrement dans l'année (jours)	72j	35j	46,5j	< 45j
CE	ANFR	Taux net de recouvrement 31/12/N+1 (%)	99,03 %	98,82 %	98,66 %	98 %
	DGCCRF	Taux net de recouvrement 31/12/N+1 (%)	95,73 %	98,27 %	97,12 %	94 %
	TVP	Taux net de recouvrement 31/12/N+1 (%)	95,14 %	92,21 %	95,28 %	94 %
	PNSR	Taux de réponse directe du PARC (%)	98,20 %	97,10 %	98,3 %	95 %
	PNSR	Taux de réponse sous 10 jours ouvrés au PARC(%)	99,90 %	95,30 %	73 %	95 %

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition
ACIF	ANTENNE RÉGIONALE DES CENTRES INTERRÉGIONAUX DE FORMATION
ACNUSA	AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES
ACPR	AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION
AFCM	ASSOCIATION FRANÇAISE DE CAUTIONNEMENT MUTUEL
AFLD	AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE ANTIDOPAGE
AGRASC	AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUES
AIR	ASSISTANCE INTERNATIONALE AU RECOUVREMENT
AMF	AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS
ANF	ACCES DES NOTAIRES AU FICHER IMMOBILIER
ANFR	AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES
ANSM	AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ
ARCEP	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET DES POSTES
ASN	AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
CAPL	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE
CEL	CENTRE D'ENCAISSEMENT DE LILLE
CERT	CENTRE D'EXPERTISE DE RESSOURCES ET DES TITRES
CHS-CT	COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
CIF	CENTRE INTERRÉGIONAL DE FORMATION
CLD	CONGÉ LONGUE DURÉE
CLM	CONGÉ LONGUE MALADIE
COM	CONGÉ ORDINAIRE DE MALADIE
CRC	CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
CROISIAIR	COMPTABILITÉ DU RECOUVREMENT INFORMATISE ET SUIVI DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE AU RECOUVREMENT
CSI	CONTRIBUTION DE SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE
CSRH	CENTRE DE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CTL	COMITE TECHNIQUE LOCAL
CVT	CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
DCST	DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU TRÉSOR
DDFiP	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DGAC	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
DGCCRF	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES
DGF	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Abréviation	Définition
DGFIP	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DINR	DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RÉSIDENTS
DISI	DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES INFORMATIQUES
DUERP	DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
EFCA	E-FORMS CENTRAL APPLICATION
ENFiP	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
ESI	ÉTABLISSEMENT DE SERVICES INFORMATIQUE
HAS	HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
H3C	HAUT CONSEIL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES
IGPDE	INSTITUT DE GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
IQCE	INDICE DE QUALITÉ DES COMPTES DE L'ÉTAT
MRQ2CG	MISSION RISQUES QUALITÉ COMPTABLE, CONTRÔLE DE GESTION
PAP	PLAN ANNUEL DE PRÉVENTION
PARC	PÔLE D'ASSISTANCE AU RECOUVREMENT COMPLEXE
PCA	PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ
PDCI	PLAN DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE INTERNE
PDPF	PAIEMENTS DIFFÉRÉS ET FRACTIONNES
PNSR	PÔLE NATIONAL DE SOUTIEN AU RÉSEAU
PRA	PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ
RAR	RESTES A RECOUVRER
RH-BIL	RESSOURCES HUMAINES, BUDGET IMMOBILIER ET LOGISTIQUE
RNF	RECETTES NON FISCALES
S2FCE	SERVICE DE LA FONCTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE L'ÉTAT
SATD	SAISIE A TIERS DÉTENTEUR
SG	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SPF	SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE
TAEMUP	TAXE SUR LES ENGINS MARITIMES A USAGE PERSONNEL
TVP	TAXE SUR LES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS



Mai 2022

Direction des Créances Spéciales du Trésor

22 Boulevard Blossac
CS 40649
86106 CHATELLERAULT